

forestières; elle est affiliée à la faculté de sciences forestières de l'Université du Nouveau-Brunswick. Quant aux élèves du CTT, ils peuvent obtenir un diplôme en technologie forestière après un cours de deux ans.

Île-du-Prince-Édouard. Environ 45% de la superficie en terres de l'Île-du-Prince-Édouard (2,184 milles carrés ou 5 657 km²) est recouverte d'arbres. Les zones boisées se présentent sous forme de parcelles dispersées un peu partout dans la province, le plus grand nombre se trouvant dans l'est. Toutes les terres boisées appartiennent à des particuliers, sauf quelque 50 milles carrés (129 km²) de terres forestières qui appartiennent à la province.

La Direction des forêts du ministère de l'Agriculture et des Forêts est chargée de toutes les questions forestières pour la province, notamment du reboisement, de la protection, de l'expansion et de l'amélioration des terres boisées. Le programme de reboisement prend chaque année plus d'ampleur et vise particulièrement à l'amélioration génétique de l'épinette blanche. On porte une attention spéciale aux essences menacées de disparition (merisier, frêne noir et rouge, chêne rouge et épinette rouge) à cause de la construction navale et de l'exploitation excessive du bois de qualité supérieure.

Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse comprend 20,402 milles carrés (52 841 km²) de terres, dont 17,159 milles carrés (44 442 km²) sont classés comme terres forestières; 75% des terres forestières sont aptes à une exploitation régulière. Si dans l'ensemble du Canada 91% des terres forestières sont la propriété de la Couronne du chef des gouvernements fédéral et provinciaux, en Nouvelle-Écosse 24% seulement se situent dans cette catégorie. Pour ce qui concerne les boisés appartenant à des particuliers 71% sont constitués en parcelles d'une superficie pouvant aller jusqu'à 1,000 acres (405 ha).

L'administration des terres provinciales de la Couronne relève du ministère des Terres et Forêts, qui dispose à cette fin d'un personnel de forestiers et de gardes forestiers. Le personnel du service de vulgarisation aide les propriétaires de petits boisés. Le ministère est chargé de l'application de la Loi sur les terres et forêts relativement à l'ensemble des terres, ainsi que de la lutte contre les incendies de forêt. La détection des incendies est facilitée par un réseau de 35 tours de guet et un service de patrouille aérienne comprenant deux hélicoptères et six avions à voilure fixe. En 1975, 731 incendies de forêt ont dévasté 6,989 acres (2 828 ha). Le plus gros incendie a brûlé 2,447 acres (990 ha). Des équipes d'experts et des garde-feu munis de matériel pour combattre les incendies sont dispersés dans toute la province.

L'industrie forestière joue un rôle de premier plan dans l'économie de la Nouvelle-Écosse, contribuant directement ou indirectement pour environ \$150 millions chaque année au produit provincial brut. En 1975, quelque 441 scieries de tous genres et de toutes tailles étaient en activité ainsi qu'une usine de panneaux durs, deux usines de papier journal, une usine de pâte mécanique et une usine de pâte chimique. Ces usines ont fourni 88.5 millions de pieds cubes (2 506 000 m³) de bois rond, dont 85 millions de pieds cubes (2 407 000 m³) de bois à pâte pour usage au Canada, 3 millions de pieds cubes (85 000 m³) de bois à pâte destiné à l'exportation, et 500,000 pieds cubes (14 000 m³) de poteaux et de pilotis. Les produits de sciage figuraient pour 13.9 millions de pieds cubes (394 000 m³) (volume sous forme de produit), dont 13.3 millions de pieds cubes (379 000 m³) étaient du bois d'œuvre. La production de copeaux s'est élevée à 8.5 millions de pieds cubes (240 000 m³), dont 8.1 millions de pieds cubes (229 000 m³) provenaient de déchets des scieries et 400,000 pieds cubes (11 000 m³) du débitage d'arbres entiers; cette dernière méthode n'est employée que depuis tout récemment en Nouvelle-Écosse.

Un programme de reboisement de faible envergure en vigueur depuis les années 30 a été élargi au cours des années 70. Les expériences concernant la plantation en conteneur, l'ensemencement direct, la capacité productrice du sol et la préparation des emplacements se poursuivent en vue d'améliorer les sources de semences. L'inventaire des essences résineuses s'établissait en septembre 1975 à